



Colis recommander reçu HS et en plus erreur guichetier

Par **aliennet62**, le **06/08/2014** à **19:33**

bonjour [smile3], voila j envoie un colis en recommander remis contre signature , l agent des postes me demande la valeur et me conseille de choisir le colissimo recommander avec assurance en option , je dit ok , et une semaine plus tard je reçois un courrier me disant qu'un incident a détruit le colis et que je vais recevoir un cheque de remboursement , et la ce jours je reçois un cheque en effet de 76 € au lieu des 780 de valeur déclarer !AIE je vais de suite a la poste d expédition en demandant ce qui se passe ? et dit au guichetier pourtant vous avait bien cocher devant moi la case d assurance ! n avais pas l air de ce souvenir ou faisait mine de ne pas s en rappeler ,j ai donc " râler" et insister pour avoir une explication , et la réponse et que l agent des postes a bien cocher au stylo la case pour l assurance en option mais ne la pas valider sur informatique ! et me dit en plus la je ne peut rien faire tant pi ! la j étais vraiment en colère ! a fait une erreur et cherche a ce défilier ,j ai insister pour avoir un RDV avec le direction des lundi 4 Aout car absent ce samedi , et téléphoner au 3631 pour signaler les faits , double erreur de la poste , me détruit un colis et le guichetier " oublier " de valider l assurance ! et mon RDV avec la directrice de la Poste de harnes le 4Aout a 10h00 62440,deja j arrive me dise je n ai pas rendez vous et que j ai du me tromper de poste ! sa commence bien il faudrait etre stupide pour ce tromper de poste ! car a Harnes il y en a qu'une seule ! donc je me saurais tromper de ville aussi ! j insiste et A par miracle j avais bien rendez vous ,je demande a ce que le guichetier qui a fait l erreur soit present mais pas possible a prit un congé , c était evident comme le nez au milieu du visage qu'elle prenais partie pour sont agent ,et ne peut rien faire non plus et me dit ; oui mais mon collègues na pu faire une croix sur le Taux d assurance R5 car c est au stylo bleu et ici nous n en avons pas ! meme si aurait fait une petite erreur vous n etes pas assurer fallait verifier votre bon de depot je ne peut rien telephoner au 3631 car il fallait vous assurer que dans la base informatique de la poste l assurance a était bien enregistrer ! donc si je resume les stylos

bleu sont interdit a la poste ,et comment fait un particulier pour verifier dans la base informatique des services postaux que tous et bien enregistrer ? c est au clients a pirater leurs systemes ? et parait -il que ce monsieur ne ce souvient pas de moi ! alors je dit a la directrice qu elle visionne ces enregistrements video qui sont conserver au moins 30 jours pour bien voir que c est lui qui ma servit et cocher les cases cela rendra tous cette situation tres limpide ! a refuser de me montrer quoi que ce soit et meme juste les visionner car a bien confirmer que ces enregistrement existe ! alors si la Poste na fait aucune erreur pourquoi ne pas les visionner ? le doute sera lever alors ! en clair j ai vraiment etait prit pour un menteur . :evil: pourtant dans leurs spot TV ce n ai pas de cette facon que les clients sont reçu !: non ? merci de vos avis SVP[smile4]

Par **moisse**, le **07/08/2014** à **09:06**

Bonsoir,

[citation] meme si aurait fait une petite erreur vous n etes pas assurer fallait verifier votre bon de depot [/citation]

Tout est dit ici.

Le reste, confrontation, enregistrement video...c'est du feuilleton americain.